



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Déclaration des représentant·es FSU au CSA académique

du jeudi 30 janvier 2025

Six ! Nous en sommes à 6 ministres de l'Éducation nationale depuis 2022. Cette instabilité est révélatrice du peu de considération de la sphère politique et de la méconnaissance de la situation dramatique dans l'Éducation nationale. La dernière ministre en date n'a-t-elle pas affirmé : « je ne crois pas qu'on attende d'un ministre qu'il soit un spécialiste de ses sujets ». C'est malheureusement ce que nous constatons depuis plus de deux ans et ce n'est pas parti pour s'arranger ! Malgré cela, l'orientation idéologique qui veut que l'Éducation soit une charge pour la société, qu'elle ne remplisse pas ses missions, que ses personnels ne travaillent pas suffisamment, prévaut toujours et conduit à la situation que nous connaissons, à savoir des réformes qui s'empilent, une dégradation continue d'apprentissage pour les élèves et de travail pour les personnels avec une perte de sens de nos métiers.

Dans ce contexte, le budget présenté en décembre avait tout d'une ultime provocation. 4 000 suppressions de postes, 3 jours de carence, diminution de l'indemnisation des arrêts maladie, absence de revalorisation salariale... La colère des personnels s'est largement exprimée le 5 décembre faisant écho à l'alerte sociale intersyndicale déposée quelques semaines avant. Nos mobilisations ont permis de faire bouger les lignes, de mettre dans le débat public la question de l'état de l'École, et nous actons comme un premier pas l'annulation des 4 000 suppressions d'emplois d'enseignant·es et la création de 2 000 emplois d'AESH au plan national. Mais là encore, aucune certitude, le Sénat ayant rétabli la suppression de 4 000 postes d'enseignants dans l'Éducation nationale pour le budget 2025.

Dans notre académie, cela ne se traduit malheureusement pas *a minima* par un maintien de postes, mais bien par des fermetures de classes dans le 1^{er} degré et des suppressions de postes dans les collèges et lycées. Ici, la baisse démographique, qui aurait pu être l'occasion de diminuer les effectifs par classe, est instrumentalisée et met en concurrence les différents départements dans le 1^{er} degré. Là, il s'agit de reconstituer un vivier de TZR dans le second degré en supprimant des postes dans les collèges, SEGPA et lycées et en faisant exploser le nombre d'élèves par classe. La politique de suppressions de postes commencée en 2017 se poursuit, dégradant encore les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels. La baisse des DHG dans de nombreux collèges et lycées va encore une fois multiplier les compléments de service, entraîner l'imposition d'heures supplémentaires, renforcer la concurrence entre disciplines et entre établissements du fait d'une marge d'autonomie toujours insuffisante, fragiliser encore certains enseignements, certains dédoublements et certaines options, etc. L'École publique, mise à mal par les réformes successives, continue d'être maltraitée, les élèves et les personnels également !

Pour le premier degré, 3 155 suppressions de postes étaient prévues dans le Projet de Loi de Finances 2025. 3 mois plus tard, la Ministre de l'Éducation Nationale annonce que son Ministère ne rendra pas de postes cette année, malgré la baisse démographique annoncée. Nous avons alors l'espoir d'une accalmie, d'une pause. Cet espoir aura été de courte durée, rattrapé par la facture des 470 postes pour le 1^{er} degré, dont 31 pour notre académie. Le ministère justifie l'équilibrage national par la forte baisse démographique de certaines académies. C'est une réalité pour nos quatre départements. Vos prévisions font état d'une perte de 452 élèves dans l'Allier, 145 élèves dans le Cantal, 293 dans la Haute-Loire, 758 dans le Puy-de-Dôme. Selon vos services, cette baisse perdurera en 2026, en 2027.

Le Ministère avance donc l'arithmétique pour justifier les fermetures de postes. Si on se réfère à cette arithmétique, au regard de l'évolution des effectifs, nous pouvions nous attendre à ce que l'Allier perde 8 ou 9 postes, le Cantal 3 postes, la Haute-Loire 5 ou 6 postes et le Puy de Dôme 14 ou 15 postes. Vous faites fi de l'arithmétique et décidez d'une toute autre répartition des moyens. Vous prévoyez de retirer 9 postes dans l'Allier, 11 postes dans le Cantal, 10 postes en Haute-Loire et 1 poste dans le Puy-de-Dôme.

Vous justifiez cette ventilation dans les documents de travail de ce CSA en vous appuyant sur les priorités ministérielles, savoir l'amélioration du taux d'encadrement, l'accompagnement de l'école inclusive, l'action en faveur de l'égalité des chances et de l'équité territoriale.

Sur ce dernier point, vous dites vouloir préserver les moyens de l'école rurale qui serait concernée par une baisse démographique marquée. Ce n'est pas ce que disent vos choix de dotations départementales. Vous n'accordez aucune attention particulière aux territoires ruraux cette année. La baisse démographique n'y est pourtant pas plus forte, elle est équivalente dans les quatre départements (autour de 2%), le Cantal et le Puy-de-Dôme étant les deux départements les moins impactés par la baisse du nombre d'élèves (1,7 et 1,6%).

Encore une fois, se cache derrière cette argumentation le seul et unique indicateur qui continue de faire légion dans l'arbitrage des moyens alloués à l'école : le P/E et son harmonisation sur les quatre départements de l'académie. Ce fameux P/E qui ne tient pas compte des particularités locales et qui inclut dans son calcul des enseignants qui ne sont pas face à des élèves. Le budget alloué à l'académie ne permettra pas d'augmenter significativement le P/E dans le Puy-de-Dôme, c'est pourtant nécessaire et urgent. Faute de pouvoir faire cela, vous ciblez les deux départements les plus ruraux de l'académie pour parer à l'urgence dans le Puy-de-Dôme. C'est inacceptable. Avoir pour horizon celui d'un P/E harmonisé sur l'académie est un non-sens. Tendre dans le Cantal vers un P/E similaire au Puy-de-Dôme reviendrait à supprimer 180 postes d'enseignants sur les 670 que compte le département. Votre projet de répartition des moyens néglige l'école primaire. Il ne résout en rien les défis auxquels est confrontée l'école publique. Il continue de fragiliser une école déjà mal en point. L'école a besoin de plus pour fonctionner mieux. La baisse actuelle et à venir de la démographie scolaire offrait cette opportunité. C'est un immense gâchis.

S'agissant du « choc des savoirs », l'abandon de certaines mesures, résultat des mobilisations et de l'action syndicale, va dans le bon sens (DNB barrage à l'entrée en seconde, extinction programmée des prépa-secondes, abandon des groupes de niveaux en 4e et 3e). Cependant, la FSU dénonce l'obstination de la ministre à maintenir, coûte que coûte les groupes en 6eme/5eme alors même que tout montre leurs effets délétères pour les élèves et les personnels. La FSU continue d'exiger l'abrogation de l'ensemble du Choc des savoirs. A cet égard, nous demandons des éclaircissements sur le complément de dotation versé à ce titre aux collèges et sur les critères retenus dans l'académie tout comme sur l'accompagnement non fléché des élèves en 4eme/3eme.

La FSU rappelle son opposition à la réorganisation des agences comptables telles que proposées par le rectorat qui conduit à des groupements comptables surdimensionnés avec une surcharge de travail importante pour les équipes encore aggravée par la mise en place de Opale.

La FSU63 dénonce l'asphyxie budgétaire des universités et les fortes menaces d'augmentation des droits d'inscription à la rentrée 2025 (de 1000€ à 2000€ par étudiant·e à Clermont-Ferrand au lieu de 175€ actuellement en licence). Il s'agirait d'un choc social sans précédent, des milliers d'étudiant·es ne pourrait plus accéder à l'université ni poursuivre leurs études. La FSU63 dénonce ce tri social et la sélection à l'université. Elle exige l'arrêt de l'expérimentation d'établissement public expérimental à l'Université Clermont-Auvergne et réaffirme son exigence d'abrogation de la loi LRU et soutient la mobilisation à l'initiative de l'intersyndicale du supérieur.

La FSU le dit depuis maintenant longtemps, la baisse d'effectifs élèves doit être l'occasion d'améliorer les conditions de travail des enseignant-es et les conditions d'apprentissage des élèves, de réduire le nombre d'élèves par classe, et de se rapprocher de la moyenne des pays de l'OCDE, alors même que dans le 1er degré, la France bat toujours le triste record des classes les plus chargées des 22 pays de l'Union européenne membres de l'OCDE. Dans le second degré, pour retrouver le taux d'encadrement de 2017, il faudrait 10 611 emplois ! Il est donc indispensable de sortir d'une vision de court terme, les yeux rivés sur la calculatrice, et d'engager une loi de programmation pluriannuelle de créations d'emplois et de recrutement, tous corps confondus, ce qui implique de s'attacher véritablement à résoudre la crise d'attractivité que subissent nos métiers.

Le premier ministre a reconnu lui-même que les enseignant-es étaient mal payé-es et « *qu'il y a un gros travail à faire sur l'attractivité* ». Pour de nombreux corps, le constat est identique : sous-payés, sous-dotés, sous-formés, avec des évolutions de carrière quasi inexistantes ou plus que discutables. Notre ministère doit-il se contenter d'être à la pointe uniquement en matière de risques psychosociaux, qui augmentent de façon alarmante ? La FSU porte depuis plusieurs années ses exigences pour une revalorisation indiciaire des salaires et des carrières sans contreparties (ce qui implique notamment l'abandon du Pacte dans l'Éducation). Sur la question des rémunérations, il est indispensable de s'engager rapidement dans une loi de programmation pluriannuelle. L'instabilité politique ne doit pas être un frein à cette démarche qui doit permettre d'ancrer dans la durée les décisions indispensables pour reconstruire le service public d'Éducation.

Malgré l'apparente bonne volonté, au moins en paroles, du nouveau ministre de la Fonction Publique, de nombreux problèmes demeurent, en particulier la question d'une baisse de l'indemnisation des arrêts maladie dont la FSU exige toujours la suppression. Alors que l'inflation cumulée depuis 2022 est de plus de 12 %, le maintien de la suppression de la GIPA, du gel de la valeur du point d'indice, les fonctionnaires continuent de payer au prix fort la crise inflationniste. La FSU condamne ces mesures et l'absence de toute nouvelle mesure salariale pour les personnels de l'Éducation nationale dans le budget 2025, tout comme les propos de la ministre du travail visant à taxer les retraité-es pour financer la protection sociale ou la volonté du Sénat de créer une deuxième « journée de solidarité » non rémunérée pour renflouer les caisses de la branche autonomie de la Sécurité sociale.

La FSU dénonce la volonté gouvernementale d'écarter notre fédération des réunions sur la réforme des retraites de 2023, ignorant ainsi la représentativité qui nous a été donnée par les élections professionnelles dans la Fonction publique. Comment oser parler de dialogue social dans ce contexte ? Il est inacceptable de parler de « déficit caché » des pensions, d'instrumentaliser le régime de retraite des fonctionnaires et de tou-ttes les agent-es publics (contractuel-les, salarié-es de droit privé...). Cette réforme est inutile et injuste, particulièrement pour les femmes. Elle a été largement combattue par une intersyndicale unie et déterminée. La FSU maintient sa revendication d'abrogation.

L'instabilité ministérielle n'entame en rien l'orientation politique des différents gouvernements, au détriment de la Fonctions publique et des salarié-es. Pour gagner sur nos salaires, nos pensions, nos carrières, nos métiers, pour une rupture claire avec les politiques macronistes, la FSU continuera à mobiliser pour construire un puissant rapport de force dans un cadre intersyndical le plus large possible.